

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet de réglementation des boisements de la commune de LA PETITE RAON

Les propriétaires de la commune de LA PETITE RAON sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 28 janvier 2015 de proposer un projet de réglementation des boisements.

Par arrêté du 24 mars 2015, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Général a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

du lundi 27 avril au mercredi 27 mai 2015

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment les plans avec les périmètres, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- **Lundi de 14 h à 17 h,**
- **Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17h**

Ainsi qu'aux jours et heures suivants, en présence de membres de la commission communale :

- **Mardi 12 mai 2015 de 16 h à 18 h.**

Monsieur Daniel MANGIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Bernard ESPOSITO-FARESE pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra en mairie de LA PETITE RAON le samedi 9 mai de 10h à 12h et le mercredi 27 mai de 10h à 12h pour recevoir les réclamations portant sur les propositions. Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie, avant le 27 mai 2015 à 12h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Général des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de :
Service Foncier - Direction des Routes et du Patrimoine
03.29.29.89.87 / gcardot@cg88.fr

Le Président du Conseil Général



CONSEIL GENERAL DES VOSGES

DRP / SF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88